

# BERGERES INFOS

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2014



# COMPTE RENDU DE SEANCE

## SEANCE DU 23 JANVIER 2014

L'an 2014 et le 23 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire

**Présents :** M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, DAVERDON Sylvie, MONCUIT Jeanine, Melle LE BRUN Roseline, MM : COLPAERT Jean-Claude, DOYEN Daniel, GALLOIS Bernard, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, RACLOT Jean-Luc, ROSET José

**Absent(s) :** Mme DOYEN Laurence, M. SAVRY Maurice

**Date de la convocation :** 15/01/2014

**Date d'affichage :** 31.01.2014

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LEPAGE Gérard.

### SOMMAIRE

1. PAVE.
2. DECISION BUDGETAIRE - 2014\_D0001.
3. AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE LE 24.11.2011 ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA COMMUNE DE BERGERES-LES-VERTUS - 2014\_D0002.
4. ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 2014\_D0003.
5. AUTORISATION COMMERCE AMBULANT ET DROITS DE PLACE. - 2014\_D0004.
6. TARIFS MERCREDI ET PETITES VACANCES - 2014\_D0005.
7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - 2014\_D0006.

#### **1. PAVE.**

Monsieur RACLOT Jean-Luc donne présente et argumente le projet du PAVE.

- 1) Il faut créer un comité de pilotage ; programmer une réunion avant le 15 février 2014.
- 2) Voir pour monter un dossier de subvention.

#### **2. DECISION BUDGETAIRE réf : 2014 D0001.**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2014 avant le vote du budget 2014 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2014.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0).

#### **3. AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE LE 24.11.2011 ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA COMMUNE DE BERGERES-LES-VERTUS réf : 2014 D0002.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant établi par la Fondation du Patrimoine et intégrant la prochaine tranche (2014) : réfection intérieure, des vitraux et du clocher pour un montant HT de 571 000.00 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant pris entre la Fondation du Patrimoine et la commune de BERGERES-LES-VERTUS.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0).

#### **4. ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE réf : 2014 D0003.**

Afin de rendre hommage à Monsieur l'Abbé GRANDJEAN décédé le 2 avril 2013, Monsieur le Maire souhaite participer aux frais funéraires en versant une subvention exceptionnelle de 1000.00 € à l'Association DIOCESAINE.

Le conseil municipal a délibéré ainsi : 12 pour une abstention.

Cette subvention sera portée sur le budget primitif 2014 au chapitre 6574.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstention : 1).

**5. AUTORISATION COMMERCE AMBULANT ET DROITS DE PLACE. réf : 2014 D0004.**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande adressée en Mairie pour la vente ambulante "snack-friterie", spécialité KEBAB sur notre village le dimanche soir tous les 15 jours de 18h à 22h (parking en face de la station-service).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, moyennant un droit de place de 1.15 €/m soit 9.20 € par dimanche pour un camion de 8 mètres de long.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

**6. TARIFS MERCREDI ET PETITES VACANCES réf : 2014 D0005.**

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif unique pour les mercredis et les petites vacances, soit 6.00 € de la demi-journée.

Le montant du repas reste inchangé, soit 4.90 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et ce tarif sera applicable à compter du 1er février 2014.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

**7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE réf : 2014 D0006.**

Dans la continuité des travaux de la RD9, et pour les petites rues jouxtant cette route départementale, après une étude faite avec la commission voirie, il y a lieu de lancer un projet pour l'installation de 11 candélabres.

Le coût de ce projet s'élève à 15 821.90 € HT.

Afin que cet investissement soit réalisé, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

**COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU:**

**FETE.**

Il faut savoir très vite où le congrès sera organisé (restaurant ou salle polyvalente).

**TRAVAUX.**

Faire demande d'effacement de réseaux pour 2015.



**FETE DE NOEL DE LA CRECHE AVEC TOUTES LES FELICITATIONS DE LA MUNICIPALITE**



## COMPTE RENDU DE SEANCE

### SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

L'an 2014 et le 20 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire

**Présents** : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, MONCUIT Jeanine, Melle LE BRUN Roseline, MM : COLPAERT Jean-Claude, DOYEN Daniel, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, RACLOT Jean-Luc, ROSET José.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DAVERDON Sylvie à M. PERROT Gervais, M. GALLOIS Bernard à M. LEPAGE Gérard

**Absent(s)** : Mme DOYEN Laurence, M. SAVRY Maurice

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 13/02/2014

**Date d'affichage** : 13/02/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEPAGE Gérard.

## SOMMAIRE

APPEL D'OFFRES (TRAVAUX EGLISE 3EME TRANCHE) - 2014\_D0009

DEVIS : PLAN TOPOGRAPHIQUE - 2014\_D0010

DECISION BUDGETAIRE - 2014\_D0011

LOCATION A TITRE GRACIEUX. - 2014\_D0012

#### **APPEL D'OFFRES (travaux église 3ème tranche) réf : 2014 D0009 :**

**Monsieur rappelle que deux tranches de travaux ont été réalisées pour la réfection de l'église de BERGERES-LES-VERTUS.**

**En date du 10.10.2013 Délibération 2013\_D0040, il était précisé qu'il y avait lieu de lancer une 3ème tranche pour achever la restauration de cet édifice patrimonial.**

**Cette 3ème tranche se décompose en 3 phases :**

Tranche A : réfection intérieure	272 500. 00 € HT
Tranche B : réfection des vitraux	81 000. 00 € HT
Tranche C : réfection du clocher	186 000.00 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>539 500.00 € HT</b>

Après étude de ce dossier, Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres à procédure adaptée pour la tranche A : réfection intérieure (gros œuvre).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le lancement de cet appel d'offres à procédure adaptée pour la tranche A : réfection intérieure (gros œuvre) et autorise Monsieur le Maire à engager et signer toutes les démarches administratives afférentes à ce projet.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DEVIS : plan topographique réf : 2014 D0010.**

La société SOFIM, maître d'œuvre de la Commune de BERGERES-LES-VERTUS a demandé un devis pour un plan topographique des Rues Neuve et du Petit Orme, en complément de celui qui est déjà existant.

Le montant HT s'élève à 1667.50 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour un montant HT de 1667.50 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## DECISION BUDGETAIRE réf : 2014\_D0011.

Pour faire suite à la délibération 2014\_D0001, et afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement en attente du vote du BP 2014, il y a lieu de prendre cette décision budgétaire en compte :

CHAPITRE	OPERATION	DESIGNATIONS	MONTANT VOTE
2313	607	EGLISE	75 000,00 €
2111	611	ACHAT TERRAIN	9 100,00 €

Ces crédits engagés avant le vote du BP 2014 ne dépassent pas 25% des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

**Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### Location à titre gracieux. Réf : 2014\_D0012

**Monsieur le Maire propose de louer à titre gracieux un local situé Place de la Mairie (ancien bureau de Poste) au Relais Familles rurales de la région de Vertus.**

**Le local destiné à cette location sera délivré à cette association dans l'état où il se trouve.**

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU.

### LITIGE RD9 :

**Un premier décompte doit être délivré pour la place de l'église et de la mairie.**

**En ce qui concerne la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1, nous sommes d'accord sur les chiffres ; il ne reste plus qu'à les valider, et voir avec le Conseil Général s'il accepte cette situation sans DGD ? Cette pièce ne peut être fournie car la DDT a cassé leur contrat de maîtrise d'œuvre avant que ces travaux soient terminés.**

### PROJET DE SECURISATION :

**Un dossier du Conseil Général a été transmis en Mairie ; il faut étudier ce projet très prochainement.**

### FLEURISSEMENT DU VILLAGE :

**Une visite avec Monsieur MIGUEL, référent de la REGION a eu lieu le 14.02.2014 en présence de la commission fleurissement. Réunion très positive avec beaucoup de conseils recueillis pour l'embellissement de notre village.**

### CONGRES:

**Il a été décidé que le congrès se passe à l'Hostellerie des Dames de Champagne.**

### CPI :

**Monsieur RACLOT Jean-Luc a retracé tout ce qui a été fait pendant ces 10 dernières années. Monsieur Le Maire au nom de tout le conseil remercie Monsieur RACLOT Jean-Luc pour son implication au sein du CPI.**

**Monsieur RACLOT Jean-Luc confirme sa décision de mettre fin à ses fonctions au sein du CPI de BERGERES-LES-VERTUS.**

### CCRV :

**Monsieur le Maire donne une copie à chacun de sa lettre de démission de Vice-Président à la CCRV adressée à Monsieur le Président de la CCRV.**

### CCAS :

**Monsieur le Maire remercie Mademoiselle LE BRUN Roseline qui s'est chargée des colis du 3ème âge ; la distribution sera faite prochainement.**

## Centre de Première Intervention de BERGERES LES VERTUS

INTERVENTIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2013

INTERVENTIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2013.

	2012/2013
Secours à personne	17/8
Accident sur la voie publique ou lieu public	3/2
Feux + Gaz	4/3
Opérations diverses (Inondation, coulée de boue, destruction d'insectes...)	8/8
Encadrement diverses manifestations, cérémonies	3/3
Formations données ( <b>représentant 40 heures</b> )	

Il faut ajouter les manœuvres effectuées le Dimanche matin (11) dans l'année et les formations reçues et données aux écoles de la Commune "3 matinées avec 4 Sapeurs Pompiers".

Le Chef de Corps et son équipe vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors des calendriers et vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.

Afin de renforcer les effectifs, vous pouvez vous rapprocher ou envoyer une lettre de candidature à la Mairie

Enfin, je vous rappelle que pour toute intervention, il est nécessaire de faire le **18 ou 112** pour les Pompiers ou le **15** pour une intervention médicale.

[Lieutenant Jean Luc RACLOT](#) : J'ai le regret de vous informer que je quitte le Corps des Sapeurs-Pompiers Communal suite à des différends et je tiens à remercier personnellement la Commune et toutes les personnes qui m'ont fait confiance pendant mes 24 années de volontariat.

*Les Sapeurs-Pompiers de Bergères Les Vertus  
Vous présentent leur nouveau chef de corps*

*Le caporal Stéphanie MONCUIT*

*Que vous pouvez contacter au : 03.26.59.21.18 ou au 06.77.49.66.95*

*Ainsi que son nouvel adjoint le Caporal Christophe LEHERLE*

*Que vous pouvez contacter au : 03.26.52.66.95 ou au 06.33.80.08.43.*

*Et toujours le **18** ou le **112** en cas d'urgence*

*Cette année, le 81<sup>ème</sup> Congrès des Sapeurs-Pompiers du Canton de Vertus*

*Se déroule à Bergères le Jeudi 29 Mai*

*Toutes les personnes désirant participer à l'organisation de cette  
manifestation sont les bienvenues.*

*Cette journée est ouverte à tous et sera composée :*

<i>9h00</i>	<i>Messe en l'église Saint -Memmie de Bergères Les Vertus.</i>
<i>9h45</i>	<i>Rassemblement des pompiers devant la mairie.</i>
<i>10h00</i>	<i>Prise d'armes, remise du drapeau, remise des décorations, passage en revue, dépôt des gerbes au monument.</i>
<i>10h15</i>	<i>Défilé dans les rues du village. Au passage inauguration de la nouvelle caserne.</i>
<i>11h40</i>	<i>Discours de nos élus.</i>
<i>12h00</i>	<i>Vin d'honneur.</i>

*A 13h00 sur réservation\* un repas vous est proposé pour 38 Euros par  
personne servi à l'Hostellerie des Dames de Champagne.*

**\*POUR VOS RESERVATIONS :**

Mme Stéphanie MONCUIT au 06.77.49.66.95 ou

Mr Christophe LEHERLE au 06.33.80.08.43

Par courrier électronique : [amicale.spv.blv@orange.fr](mailto:amicale.spv.blv@orange.fr)

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs pompiers de Bergères les vertus.

Celui-ci conditionne la validation de vos réservations et doit intervenir avant le **06 Mai 2014**.

## COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 20 MARS 2014

L'an 2014 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

**Présents :** M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, DAVERDON Sylvie, MONCUIT Jeanine, Melle LE BRUN Roseline, MM : COLPAERT Jean-Claude, GALLOIS Bernard, GIRAULT Gwennaël, LEPAGE Gérard, RACLOT Jean-Luc, ROSET José.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. DOYEN  
Daniel à M. PERROT Gervais

**Absent(s) :** Mme DOYEN Laurence, M. JASEK Wladyslaw, SAVRY Maurice.

**Date de la convocation :** 13/03/2014

**Date d'affichage :** 13/03/2014

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LEPAGE Gérard

Monsieur le Maire ouvre la séance :

### **VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2014. REF : 2014 D0013**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,  
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,  
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal :

Décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2014 aux niveaux suivants

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Taxe d'habitation :	19.27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	19.81%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties :	32.24%
Cotisation foncière des entreprises :	12.59%

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

<b>F. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>-4637.13 €</b>
<b>G. Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>+ 25417.12 €</b>
<b>H. Résultat à affecter</b>	<b>+ 20779.99 €</b>
= A + B (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>I. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de +ou -)	<b>+ 21045.03 €</b>
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
<b>J. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	
<b>AFFECTATION = C. + F. + H</b>	
<b>3) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>+ 20779.99 €</b>

**VOTE DU BP 2014 M 14.**

Le budget primitif M 14 a été voté à l'unanimité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 894 843.00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 894 843.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 095 436.00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 095 436.00 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**VOTE DU BP 2014 M 49:**

Le budget primitif M 49 a été voté à l'unanimité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 103 251.00€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 103 251.00€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 212 002.00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 212 002.00 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**ELECTIONS DU 23 MARS 2014.**

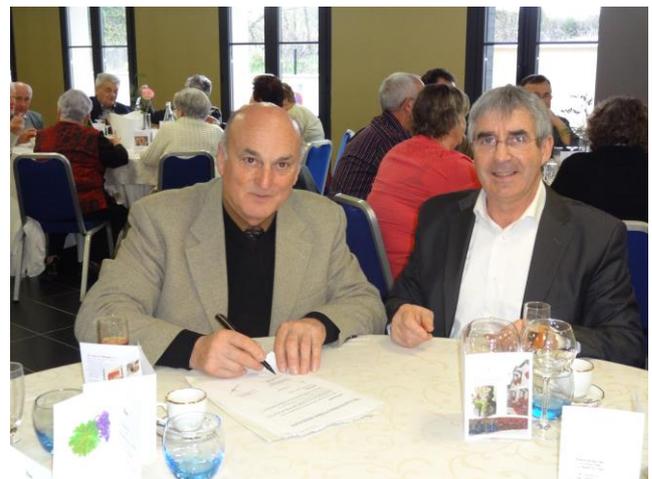
Un tableau des permanences du bureau de vote sera transmis à chaque conseiller.

**ELAGAGE DES ARBRES RUE DE LA GARE.**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire élaguer tous les arbres (côté droit en montant).

## **REPAS DU 3<sup>ème</sup> AGE**

**Comme les années précédentes le repas du CCAS a eu lieu dans une ambiance chaleureuse à l'Hostellerie des Dames de Champagne**



**Un colis a été distribué aux personnes n'ayant pu assister à cette cérémonie.**

**Merci à Roseline LE BRUN et Annie CAYREFOURCQ qui les ont remis.**

## **TRAVAUX EGLISE 3EME TRANCHE**



**Pour votre information, et afin de continuer les travaux dans notre bel édifice un appel d'offres a été lancé pour les travaux « Gros œuvre » à l'intérieur de l'église.**

**A cet effet, des demandes de subventions ont été demandées à différents organismes : Etat-Région – Conseil Général – Fondation du Patrimoine.**

**Mais de nouveau, nous vous remercions par avance de votre générosité, et de votre implication (Ci-joint un bulletin de souscription)**

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE  
BERGERES-LES-VERTUS

NATURE DES TRAVAUX



Une nouvelle tranche de travaux de réfection de l'église est programmée par la commune de BERGERES-LES-VERTUS.

Cette tranche de travaux se situe dans le parfait prolongement des deux premières tranches.

Elle est justifiée, pour partie, au regard des constats et diagnostics établis lors des deux premières tranches.

Les travaux de cette tranche se décomposent en trois modules :

• La finalisation des réfections extérieures.

Concernant principalement la réfection des vitraux de certaines fenêtres et leur protection grillagée.

• La réfection de la structure maçonnerie intérieure.

Travaux envisagés, suite à la découverte en phase travaux de la seconde tranche, de faiblesses dans la construction.

• La réfection de la structure charpente du clocher.

Travaux envisagés, suite à un premier diagnostic réalisé par notre maître d'œuvre.

Le coût de ces travaux s'élève à 571 000.00 € financé en partie par l'Etat, la Région, le Conseil Général et les donateurs.

Aussi, pour nous aider à réaliser et finaliser la réfection totale de cet édifice, la Fondation du Patrimoine nous apporte son soutien afin de collecter les fonds nécessaires à cette réalisation de qualité.

Par votre don, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt, un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation du Patrimoine.

Nous vous remercions par avance.

GERVAIS PERROT  
MAIRE

----- (à découper) -----

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE « NOM DU PROJET »

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « Nom du projet »

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Nom du projet ».**

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don est de.....€uros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.**

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- De l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.  
**Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**
- Ou de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).  
**Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

**Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu    **OU**     de l'Impôt sur la Fortune    **OU**     de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE :.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine 25 rue Libergier 51100 - REIMS**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

# NOUVEAU A BERGERES LES VERTUS

## FAITES UNE BONNE ACTION

En déposant tout ce dont vous n'avez plus besoin (vêtements, meubles, matériel bébé, jouets...) pour le :

SECOURS CATHOLIQUE  
**SECOURS CATHOLIQUE**

**Chez DENEUFCHATEL CLAIRE 41 RUE DU MONT AIME**

Maison en pierre en face du rond point.

La semaine à partir de 17 heures, ou poser près de la porte du garage.

Possibilité de venir chercher, **appelez moi au 06.26.85.23.87 ou 03.26.59.19.78.**

Mais vous pouvez également continuer à déposer chez **Mr et Mme GOFFIN**, à la ferme du Puit.

**12 AVRIL 2014**



**ORGANISE PAR L'APE**



**Nous remercions toutes les personnes qui ont organisé cette manifestation**

**Pour le bonheur des enfants.**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT MARNE  
COMMUNE DE BERGERES-LES-VERTUS**

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2014**

L'an 2014 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

**Présents** : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, LENFANT Eva, MONCUIT Jeanine, RAGAZZOLI Karine, MM : COLPAERT Jean-Claude, COTTRAY Julien, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEPAGE Gérard, ROSET José

**Excusé ayant donné procuration** : M. CAYREFOURCQ Claude à M. LEPAGE Gérard

**Absents** : MM : DOYEN Daniel, JASEK Wladyslaw

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 03/04/2014

**Date d'affichage** : 03/04/2014

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Chalons en Champagne le : 15/04/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEPAGE Gérard.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal en date du 20 mars 2014 ; celui-ci est validé.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS** : réf : 2014\_D0018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650A,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Considérant la présence sur le territoire de la commune de propriétés boisées d'une surface d'au moins 100 ha, il convient de désigner un commissaire propriétaire de bois et forêt,

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

De désigner Monsieur le Maire comme Président de la commission communale des impôts directs.

De proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le Directeur des services fiscaux :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPLEANTS
1) M. GIRAULT Gwennaël	1) M. LASSAUSSE Jacky
2) M. COLPAERT Jean-Claude	2) M. GOFFIN Michel
3) Mme ADNOT Geneviève	3) M. CHAMPION Régis
4) M. ROSET José	4) Mme LE BRUN Roseline
5) M. GILLAIN Eric	5) M. Odil VALLOIS
6) Mme RAGAZZOLI Karine	6) M. LEPAGE Serge

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES :**

**réf : 2014\_D0019**

Cette commission est composée du Maire, d'un délégué de l'administration et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur GIRAULT Gwennaël est déjà désigné délégué du TGI.  
Madame MONCUIT Jeannine est désignée déléguée de l'administration

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : réf : 2014\_D0020**

Cette commission est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés public où elle intervient.

Elle doit être composée du Maire ou son représentant, de 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0):

MEMBRES TITUTAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1) M. LEPAGE Gérard	1) M. Gwennaël GIRAULT
2) M. Jean-Claude COLPAERT	2) M. Bernard GALLOIS
3) Mme Jeannine MONCUIT	3) Mme Karine RAGAZZOLI

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS réf : 2014\_D0021**

Le conseil d'administration du CCAS est chargé d'assister et de soutenir les populations en gérant la politique sociale de la collectivité par la gestion (ex. : centres aérés, crèches ou maisons de retraite), des demandes d'aide sociale, les secours d'urgence, les colis alimentaires...

Le conseil municipal installe à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0) comme suit :

Le Maire et les membres suivants :

MEMBRES ELUS	MEMBRES EXTERIEURS
1) Mme MONCUIT Jeannine	1) Mme CAYREFOURCQ Annie (délégué de l'UDAF)
2) Mme ADNOT Geneviève	2) M .RACLOT Jean-Luc
3) M .ROSET José	3) Mme LE BRUN Roseline
4) M .DOYEN Daniel	4) Mme CHAMBORD Marie-Rose
5) M. COTTRAY Julien	5) M. VALLOIS Odil
6) MME LENFANT Eva	6) Mme MALIN Yolande
7) M. GALLOIS Bernard	7) Mme HUBERT France-Marie
8) Mme RAGAZZOLI Karine	8) M . GOFFIN Michel

**CORRESPONDANT DEFENSE : réf : 2014\_D0022**

Monsieur le Maire propose de nommer parmi les conseillers municipaux un correspondant défense. Celui-ci a pour rôle être un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, dont la mission première consiste à informer et sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Madame LENFANT Eva est désignée correspondant défense

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE : réf : 2014\_D0023**

Monsieur le Préfet invite les commune à désigner un correspondant sécurité routière.

Celui-ci a pour rôle de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à la prise en charge dans sa collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0) le conseil municipal désigne Monsieur COTTRAY Julien correspondant à la sécurité routière.

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : réf : 2014\_D0024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L2123-20 et suivants, relatif aux indemnités de fonction des élus,

- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre

- d'habitants de la commune,
- Considérant qu'en vertu de l'article L.2123-20-1 du même code, et sauf décision contraire du conseil municipal, l'indemnité des maires des communes de moins de 1000 habitants est fixée au taux maxima,
  - Considérant que la commune compte au 1er janvier 2014 une population totale de 610 habitants,
  - Après en avoir délibéré à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0), le conseil municipal

DECIDE :

De fixer comme suit, à compter du 29 mars 2014 les indemnités de fonction des élus :

- L'indemnité du Maire, Monsieur PERROT Gervais à 31% de l'indice brut 1015
- 8.25 % de l'indice brut 1015 pour les trois adjoints : MM GIRAULT Gwennaël, COLPAERT Jean-Claude et Madame MONCUIT Jeannine.

**COMMISSION : ECOLE - EXTRA SCOLAIRE - SPORTS** : réf : 2014\_D0025

Cette commission a pour but d'encourager la fréquentation scolaire, l'accueil extra-scolaire et le sport sur BERGERES-LES-VERTUS , par des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire.

A noter les dépenses relatives au fonctionnement des écoles ne seront en aucun cas prises en charge par la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0) :

M. Julien COTTRAY	Madame Eva LENFANT	Madame RAGAZZOLI
-------------------	--------------------	------------------

**COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS** : réf : 2014\_D0026

L'instauration de ce comité consultatif des sapeurs-pompiers a pour but de donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires, à l'exclusion de celles intéressant la discipline (engagement, renouvellement, changement de grade jusqu'à celui de capitaine).

Il est également informé des recours formés contre les décisions de refus d'engagement ou de réengagement prises par le Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

le comité consultatif est composé des représentants suivants : Julien COTTRAY - José ROSET

**COMMISSIONS COMMUNALES** :

Tableau des commissions suivantes :

<u>ENVIRONNEMENT-BATIMENTS</u> <u>CIMETIERE-VOIRIE ECLAIRAGE</u> <u>PUBLIC</u>	<u>COMMUNICATION-INTERNET</u> <u>BULLETINS</u> <u>MANIFESTATIONS OFFICIELLES</u>	<u>COMITE DES FETES</u>	<u>FORET</u>
Gwennaël GIRAULT Jean-Claude COLPAERT Jeannine MONCUIT José ROSET Gérard LEPAGE Bernard GALLOIS Eric GILLAIN Julien COTTRAY Wladyslaw JASEK Claude CAYREFOURCQ Karine RAGAZZOLI	Gwennaël GIRAULT Jeannine Eva LENFANT Wladyslaw JASEK	Tous les membres du conseil municipal	Jeannine MONCUIT José ROSET Gérard LEPAGE Bernard GALLOIS Eric GILLAIN Julien COTTRAY Claude CAYREFOURCQ

M. le Maire est Président d'honneur de toutes les commissions

**CONVENTION INRAP** : réf : 2014\_D0027

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive au lieudit "LES BASTILLES".

Le coût est de 0.54 €/m2..

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**MAITRISE D'OEUVRE** : réf : 2014\_D0028

Des travaux de voirie doivent être réalisés dans les rues suivantes : rue du Petit-Orme, rue des Champenois, rue des Corvées, rue Neuve.

Ces travaux sont estimés à 156 700€ HT.

Le forfait de rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre de SOFIM s'élève à 9000.00 € HT décomposé comme suit :

ELEMENTS DE MISSION	REPARTITION DU TAUX	MONTANT HT
Etudes A:B-projet + dossier de demande de subvention <b>AVP</b>	10%	900,00 €
Etudes de projet : <b>PRO</b>	20%	1 800,00 €
Assistance à la passation des contrats de travaux (y compris dossier de consultation des entreprises) <b>ACT</b>	15%	1 350,00 €
Vérification des plans d'exécution <b>VISA</b>	5%	450,00 €
Direction de l'exécution des travaux : <b>DET</b>	45%	4 050,00 €
Assistance lors des opérations de réception <b>AOR</b>	5%	450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>9 000,00 €</b>
	<b>TVA 20,00%</b>	<b>1 800,00 €</b>
	<b>MONTANT TTC</b>	<b>10 800,00 €</b>

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0) et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SOFIM pour un montant de 9000.00 € HT.

**RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PRESTATIONS** : réf : 2014\_D0029

Monsieur le Maire rappelle que la petite salle des fêtes est mise à disposition de l'école maternelle tous les matins pour travaux de motricité, que les locaux de la mairie doivent être entretenus régulièrement, et également d'autres édifices.

Il y a donc lieu de prévoir des prestations de ménage en fonction du planning d'utilisation de ces locaux.

Depuis le 1er avril 2013 l'entreprise MARIE DECO assure les prestations suivantes :

- Prestations quotidiennes du lundi au vendredi pour ménage et entretien des sanitaires de la petite salle des fêtes.
- Prestations complémentaires 2 fois par semaine pour entretien locaux de la mairie.
- Prestations à la demande pour entretien de l'église.
- Prestations à la demande pour fleurissement.

Cette entreprise a donné toute satisfaction, et Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de prestations du 1er avril 2014 jusqu'au 31.12.2014.

Le coût d'une prestation s'élève à 16.00 €/heure.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**ELECTIONS DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIEM** : réf : 2014\_D0031

A l'issue de l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu d'élire deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du Comité syndical du SIEM.

Le conseil municipal à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0) vote les délégués suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
GIRAULT Gwennaël	PERROT Gervais

**DELIBERATION MODIFICATIVE** : réf : 2014\_D0032

Monsieur le Maire propose aux membres présents de prendre la délibération suivante :

CHAPITRE	OPERATION	MONTANT
2256	542	- 6000.00 €
2256		- 1000.00 €
21568		+ 6000.00 €
2188		+ 1000.00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**DROIT DE PREEMTION** : réf : 2014\_D0030

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0) pour ne pas appliquer son droit de préemption sur l'immeuble situé à BERGERES-LES-VERTUS et cadastré V 97 Lieudit "les Boules" pour une contenance de 46a97ca.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**BATIMENTS :**

La commission bâtiments se réunira pour faire le tour et voir éventuellement les travaux à réaliser. Changer les barilletts des portes des deux salles.

**CENTRE AERE DE JUILLET :**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour mettre la petite salle des fêtes à disposition du centre aéré organisé par FAMILLES RURALES ; il est bien précisé que cette association se chargera de l'entretien de ce local et s'assurera du respect de celui-ci.

**LICENCE STATION :**

Après information, il s'avère que la licence de la station serait à reprendre ; se renseigner afin de prendre une décision lors du prochain conseil.

**DEVIS ABATTAGE D'ARBRES :**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise DENTELLE pour l'abattage des marronniers rue du Petit Orme. Coût HT 3010.00 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour accepter ce devis, sous réserve que l'entreprise DENTELLE donne une date d'exécution.

**TRAVAUX AVEC LE SIEM.**

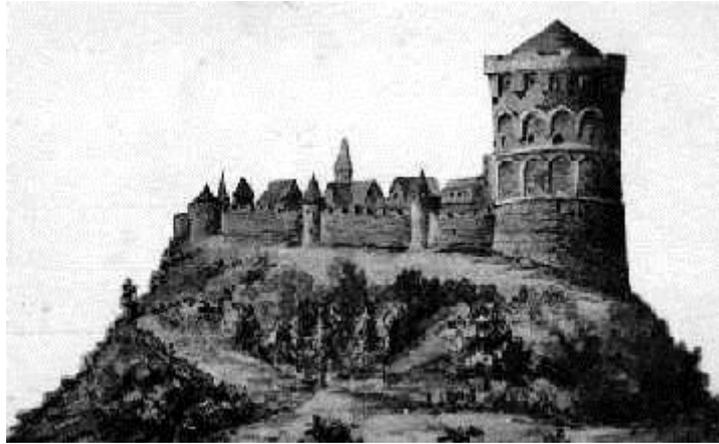
Il y a lieu que la commission voirie établisse un programme de travaux d'enfouissement afin de le soumettre au SIEM.

**INSCRIPTIONS ENFANTS MATERNELLE et PRIMAIRE.**

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avec l'APE, les directrices des écoles, le Président de la CCRV, pour revoir la procédure d'inscriptions des enfants dans les écoles.

# MONT-AIME

## BERGERES-LES-VERTUS



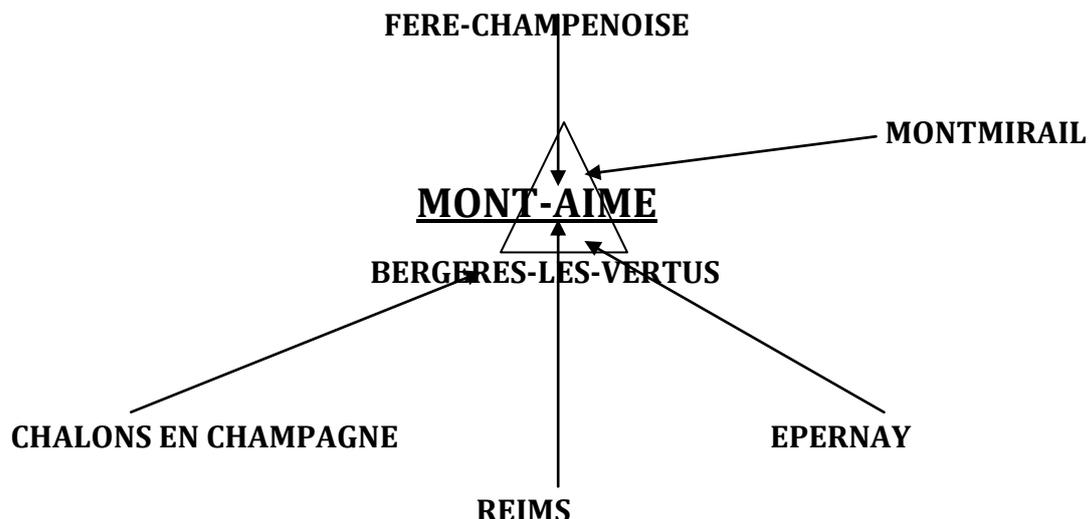
### XXXI<sup>ème</sup> BROCANTE

Organisée par  
Les Amis du Mont Aimé  
Pour l'aménagement et l'entretien du site

Dimanche 25 Mai 2014

Emplacements réservés en nombre limité.  
Possibilité de conserver son véhicule à  
proximité.

Longueur minimale allouée : 4m.  
Accueil des exposants sur le plateau à partir de 6 h.





**PREFET DE LA MARNE**

**Sous-préfecture de Reims**  
Pôle départemental de la nationalité  
CNI-PASSEPORTS  
[sp-cni-passeports-reims@marne.gouv.fr](mailto:sp-cni-passeports-reims@marne.gouv.fr)  
MC

Reims, le 17 janvier 2014

Madame la Maire,  
Monsieur le Maire,

Par note du 19 décembre 2013, je vous ai informé que la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) avait été prolongée de 10 ans à 15 ans pour les personnes majeures, dans le but d'alléger et simplifier les démarches administratives des usagers.

Il est important d'informer vos administrés que même si au dos de leur carte nationale d'identité figure une date de validité dépassée ou en voie de l'être, ils ne sont pas pour autant tenus de faire renouveler leur titre. La durée de validité de leur CNI, dans la mesure où elle a été délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013, est de facto prolongée de cinq années, sans qu'il soit nécessaire de la faire remplacer ou modifier.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à la connaissance de vos administrés par publication dans votre prochain bulletin municipal, ou par tout autre moyen à votre disposition, afin d'éviter qu'ils se déplacent en mairie ou à la sous-préfecture pour y faire une démarche inutile.

À vos administrés qui projettent de voyager avec leur CNI, il est par ailleurs utile de recommander de consulter le site internet du ministère des affaires étrangères :

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseil-aux-voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseil-aux-voyageurs)

Un document officiel attestant, dans la langue du pays visité, de la prolongation de la durée de validité de la CNI s'y trouve. Ils pourront le télécharger.

Pour toutes précisions ou informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec les responsables du pôle départemental de la nationalité à la sous-préfecture, Nadine GOMA, chef de pôle, et Marline CURIEL, son adjointe, au 03.26.86.71.09 (07).

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Sous préfet de Reims**

**Michel BERNARD**

Place Royale 51 096 REIMS CEDEX - Tél. 03 26 86 71 00 Fax 03 26 86 71 01

[sp-reims@marne.gouv.fr](mailto:sp-reims@marne.gouv.fr)

Avant toute démarche en sous-préfecture, consultez son site Internet [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr)

## DECES



**Paul BATTEUX décédé le 15.01.2014**

## NAISSANCE



**Mathis Dominique Mathias VAUTRELLE né le 04.03.2014**

## LA VIE ASSOCIATIVE DE BERGERES-LES-VERTUS

### POMPIERS :

*Chef de Centre : Stéphanie MONCUIT*  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
Portable : 06.77.49.66.95

### PHARMACIE DE GARDE 24/24 APPELER LE 3237

### FOOTBALL :

*Président : Alain LABARRE*  
25 rue de Vertus  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
☎ : 03.26.52.03.18

### PARENTS D'ELEVES :

*Président : Fabrice VAUTRELLE*  
Rue de la Cour Mottée  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
☎ : 06.76.86.93.71

### LES AMIS DU MONT- AIME :

*Président : Gervais PERROT*  
52, Avenue des Comtes de Champagne  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
☎ : Domicile : 03.26.52.24.04

### TENNIS :

*Président : Christian DUFOUR*  
21 Rue des Lys  
51130 – VERTUS  
☎ : 03.26.52.02.46 – 06.71.05.43.18  
*Entraînement du lundi au samedi matin.*

### FAMILLES RURALES :

*Présidente : Danièle DENEUCHATEL*  
4 Rue Voie Dieu  
51130 – LOISY EN BRIE  
☎ : 03.26.593355

### CHASSE PLAINE :

*Président : Joël HEMART*  
4 Rue des Berceaux  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
☎ : 03.26.52.15.57

### CHASSE AUX BOIS :

*Président : Lionel COTTRAY*  
7 Bis Rue de Vertus  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
☎ : 03 26 52 00 95

### BERGERES FETES ET FLEURS :

*Président : José ROSET*  
6 Rue des Berceaux  
51130 – BERGERES-LES-VERTUS  
☎ : 03.26.52.25.98